

On procède ensuite à l'adoption des amendements suivants que l'on demandera à la législature relativement à l'acte d'incorporation; savoir :

- 1.° Pouvoir d'emprunter de l'argent en Angleterre.
- 2.° Relativement au jour des élections.
- 3.° Pouvoir d'élire un conseiller pour le quartier Est, afin de n'être pas privé des deniers de ce quartier pour cette année.
- 4.° Pour étendre de 10 jours le temps des cotisations.
- 5.° Pour nommer des cotiseurs dans le cas où ils refuseraient d'agir.
- 6.° Pour permettre au maire de résigner en tout temps pendant sa mairie et pour permettre au conseil d'en nommer un autre ! — *Minerve.*

—Voici comment M. Crémazie, nommé par le gouvernement pour faire la visite des bureaux d'enregistrement, termine son rapport :

« Nous terminons notre rapport par une dernière observation. Nous avons eu occasion de voir un nombre assez considérable d'actes notariés portant en tête qu'ils ont été pas-és devant les *Notaires publics pour la Province du Canada*. Comme il n'existe pas de Notaires commissionnés pour la province du Canada, la légalité de ces actes sera sans doute mise en question. Déjà les journaux ont rapporté une décision d'un des tribunaux du district de Montréal qui a déclaré nul un acte attaqué de nullité sur ce point. Ne serait-il pas à propos que la législature dans sa prochaine session passât une loi pour assurer la légalité de ces actes? Nous ne pouvons nous empêcher de signaler une ignorance imparable de la part de plusieurs Notaires qui, depuis la mise en force de l'ordonnance d'enregistrement, ont passé des obligations contenant simplement une hypothèque générale de la part des débiteurs en faveur des créanciers qui, croyant leurs créances bien assurées, se sont enpressés de les faire enregistrer pour conserver une hypothèque qui n'existe plus, et acquérir sur d'autres créanciers une priorité illusoire. Et malheureusement le nombre de ces créanciers qui se trouvent sans garantie immobilière est assez considérable. On ne peut se dissimuler que l'ignorance de ces notaires sera la cause de la perte de ces créances. Nous le disons avec peine, le corps des notaires demande une réforme sévère, une réforme qui rejette de cette profession tous ceux dont le défaut d'intelligence, d'instruction civile et légale, et les mœurs, devraient exclure de cet état aussi honorable qu'important, et de l'exercice duquel dépendent à fortune ou la ruine des familles. D'ailleurs, cette réforme est nécessaire, est essentielle à l'action parfaite du système de la publicité des hypothèques. Le corps des notaires du district de Québec a senti lui-même ce besoin de réforme, puisqu'en l'absence d'une loi réglant les qualifications à l'exercice de cette profession, il a adopté des réglemens tendant à empêcher les abus criants qui se sont glissés depuis si longtemps dans l'admission des candidats au notariat. C'est encore un sujet sur lequel nous nous permettrons d'appeler l'attention des législateurs du pays.

« Il existe une ordonnance 25 Geo. 3. ch. 4, qui autorise l'examen et la visite des études des notaires et qui pourvoit à la punition de ceux quine se seront pas conformés à ses dispositions; mais cette partie de l'ordonnance n'a jamais été mise à exécution par suite, pensons-nous des lacunes importantes qu'elle contient: à l'égard du pouvoir qui doit nommer les visiteurs, et du tribunal qui éliminera de la profession le notaire coupable d'infraction aux dispositions de la loi. »

Journal de Québec.

NECROLOGIE.

—Nous publions avec beaucoup de plaisir la notice nécrologique, sur feu M. le comte De Beaujeu. Nos compatriotes nous sauront gré de rappeler à leur mémoire la vie glorieuse d'un Canadien illustre, qui est le dernier de cette race de héros dont les brillants exploits ont jeté tant d'éclat sur les premières années de notre histoire.

Le 6 janvier dernier, est décédé à Senlis, département de l'Oise, (France), à l'âge de 89 ans et 2 mois, Charles François Liénard Villemonble, comte De Beaujeu, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie, sous Louis XVI, aide-major-général sous le commandant De Lapeyrouse, dans l'expédition de la Baie qu'à la descente des troupes à la Grenade, et officier distingué de l'armée du Prince de Condé, pendant l'émigration. Il naquit à Québec, le 8 novembre 1756, et était fils de feu Louis Liénard De Beaujeu, écuyer, sieur de Villemonble, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, gouverneur et commandant militaire à Michillimackinac sous le gouvernement français, seigneur de la seigneurie de Beaujeu ou Laçolle, et de celles de l'Isle-aux-Oies et l'Isle-aux-Grues.

Il passa en France le 27 septembre 1766, avec son oncle maternel, Paul Joseph Lemoine, écuyer, chevalier De Longueuil, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières, et commandant, en 1756, la ville et le gouvernement de Québec.

On l'envoya au collège à Paris, où il reçut une brillante éducation. Il entra ensuite à l'école militaire et il s'y distingua par ses talents et son application à une profession dans laquelle, et de tous temps, et partout, s'étaient distingués ses ancêtres.

A sa sortie de l'école militaire il acheta une réforme à la suite du régiment du Roy-Dragons; puis passa capitaine de remplacement dans le régiment de Chasseurs-des-Vosges.

Ce fut à cette époque qu'il fut présenté à la cour par son proche parent, M. le comte Gravier de Vergennes, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères; à laquelle cour il prit la place qu'il avait droit d'occu-

per comme descendant d'une maison (elle tire son origine du Dauphiné et Villefranche, et elle date au-delà des croisades) dont les membres ont été décorés des premières charges de l'état.

La guerre entre la France de l'Angleterre s'étant rallumée en l'année 1778, il abandonna les plaisirs sans no père de la cour de Louis XVI, pour voler où Pappelait son devoir. Il s'embarqua avec son régiment, qui fesoit partie des troupes de débarquement dont le célèbre navigateur Jean François Galoup De Lapeyrouse avait le commandement, sur l'*Amazon*, et qui fesoit partie de l'escadre du comte d'Estaing. M de Beaujeu se distingua à la prise d'une frégate anglaise nommée l'*Aeriel*.

Il se rendit, toujours sous le même commandant, à bord de l'*Astrée*, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, où la frégate l'*Hermine*, commandée par M. La Touche-Tréville, se trouvait, et fut présent au combat qui se livra près de l'Isle Royale à une frégate ennemie et cinq bâtimens.

Il alla ensuite avec M. De Lapeyrouse au Cap-Français et ce fut là que celui-ci, qui avait déjà dans plusieurs occasions distingué la belle conduite de M. De Beaujeu, se l'attacha comme aide-major-général, dans l'expédition que lui, M. De Lapeyrouse, était chargé de faire contre les établissemens anglais de la Baie d'Hudson. M. De Beaujeu accepta ce grade avec reconnaissance, ne voulant pas laisser échapper une aussi belle occasion d'aller lui aussi combattre dans des parages qui avaient été si bien connus, et dont les côtes avaient été si souvent teintes du sang de ces braves marins canadiens du nom d'Hervile, Sérigny, Bienville, Chateauguay et Ste. Hélène, ses grands-oncles, et descendants comme lui du brave Charles Lemoine, 1er. baron de Longueuil.

Les préparatifs de cette expédition furent faites avec activité, et le 31 mai 1782, elle sortit de la rade du Cap. M. de Beaujeu était à bord du *Sceptre*, de 74 canons, et que commandait M. De Lapeyrouse, avec 3 à 4 autres frégates.

Le 17 juillet, l'escadre eut connaissance de l'Isle de la Résolution, au milieu de l'entrée du Détroit d'Hudson. M. De Beaujeu fut envoyé le 30 pour reconnaître les approches du Fort du Prince de Wales, ce qu'il fit à la satisfaction de son chef, et le fort fut pris le 8 août.

Il aida aussi à prendre le Fort d'York qui s'était appelé autrefois le Fort Bourbon et qui fut détruit.

Le commandant De Lapeyrouse, qui connaissait à M. De Beaujeu le talent de faire la carte d'un pays et du dessin, lui ordonna de faire les plans des combats et de la prise des forts qui venaient d'être soumis à la France, pour les porter au roi. Il s'embarqua sur une frégate, et le même soir de son arriv à Paris, il eut l'honneur d'être présenté au roi par M. De Castrie, ministre de la marine, et d'apporter à Sa Majesté la nouvelle de la reddition des forts anglais situés à la Baie d'Hudson.

Le roi le reçut avec bonté et prit intérêt de lui entendre raconter la relation que l'expédition venait de parcourir dans des parages peu connus, et où elle avait eu à surmonter, dans un espace très rétréci, la plupart des dangers que la navigation peut offrir dans toute l'étendue du globe.

Ce fut à son retour de cette expédition que M. le comte de Beaujeu reçut du roi et des ministres des complimens flatteurs, sur sa belle conduite; et qu'ils lui promirent de l'avancement, et en conséquence il reçut, en 1783, le grade de colonel. Il se maria à Paris en 1784, à mademoiselle De Bongars, fille de M. le comte De Bongars, lieutenant de Saint-Domingue, et président à mortier à Metz.

Quand l'affreuse tempête de 1790 éclata, il fut un des premiers à abandonner tous ses biens, ainsi que la belle carrière qui s'offrait à lui sous les armées de la république, pour émigrer; et après avoir été sous les drapeaux des princes offrir à son roi sa fortune, ses bras et sa vie, lors de leur retraite, il suivit la brave armée du Prince de Condé, et il était du nombre des quatre-vingts gentilshommes qui, enhardis par M. De Salynes, lieutenant-colonel du régiment de Condé, repoussèrent sur 300 républicains la redoute de Bethune, aux cris de *vive le roi*, et ce fut cette action héroïque du 19 juillet, 1793, qui inspira à Delisle ces vers du Poëme de la Pitié :

« Sparte, ne parle plus de tes trois cents guerriers,

« Un seul de leurs combats égale tes héros. »

M. De Beaujeu suivit le corps du Prince de Condé jusqu'au moment où il fut licencié; alors il passa avec beaucoup d'autres émigrés en Angleterre, et ne revint en France qu'en 1803, où il ne voulut jamais prendre de service, mais il encouragea son fils unique (qui, lui, n'avait pas été sous d'autres drapeaux) à le faire; celui-ci entra dans le corps des Gendarmes d'Ordonnance de la garde de Napoléon, et après s'être distingué dans un grand nombre de combats, il trouva la mort à la suite des désastres de la Grande Armée, dans les champs glacés de la Russie.

A la Restauration, M. le comte De Beaujeu fut continué dans ses anciens grades et reçut des mains de Sa Majesté Louis XVIII la Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Par la mort de M. De Beaujeu, le titre de comte de la famille revient à son seul héritier et neveu, George René Saveuse De Beaujeu, écuyer, du Canada.

Revue Canadienne.